



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Marie-Christine GRIFFON, Daniel LEDUC

Absents, excusés : Marie-Thérèse CHAPELIER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET

Animateur de séance : Jean-Claude WAEBER

Secrétaire de séance : Mathilde CORTAMBERT

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Réhabilitation bâtiment camping**

Le Maire rappelle l'inauguration du bâtiment du camping ainsi que les portes ouvertes, le 13 juin 2015.

Les élus s'organisent pour être présents de 14 à 18h00 afin de faire visiter les divers équipements à la population.

➤ **Maison des associations**

○ **Subvention TEPOS**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération d'août 2014 et l'avancée des études conduites par l'Agence Technique Départementale et le Maître d'Œuvre retenu par la Commune, BCRA Architectes pour la réhabilitation des surfaces intérieures et l'aménagement d'espaces extérieurs à la Maison des Associations, à destination :

- du SIVU Enfance et Jeunesse de la Haute Grosne (augmentation de la surface dédiée au repos des enfants, restructuration de l'espace nurserie et création d'un espace dédié aux activités périscolaires)
- de la Bibliothèque, suite au déménagement de l'Office de Tourisme intercommunal dans ses nouveaux locaux (surface plus conséquente permettant la création de 5 espaces : adultes, enfants, informatique, banque de prêt et espace ludique complémentaire).
- d'un local de répétition de musiques amplifiées au 2ème étage.

Il indique que le coût pour les travaux est aujourd'hui estimé à 373 974 € HT. Il convient d'ajouter les études, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, SPS, mobilier... en incluant une tolérance pour révisions de prix, frais divers et imprévus et en intégrant qu'une partie des travaux peut être réalisée en régie par les agents techniques municipaux, le coût total de l'opération prévisionnel est de 455 648 € HT

Les financements déjà recherchés, auprès de l'Etat (DETR), la Région Bourgogne (livre et lecture publique), le Département de Saône et Loire (PIIC, lecture publique (mobilier et informatisation), AAP petite enfance, Aide musique amplifiée), la CAF et la réserve parlementaire, pourraient être complétés par Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Le Maire expose que la Communauté de Communes de Matour et sa Région (CCMR) a été retenue le 09 avril dernier par la Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, à l'appel à projets national « Territoires à Energies Positives pour la croissance verte » TECpv. La CCMR et les Communes membres pourront bénéficier d'une aide d'un montant total de 400 000 €, pour les projets contribuant à la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et espaces publics.

Dans cette réhabilitation, la part des travaux consacrés à l'amélioration énergétique représente 198 350 € HT, auxquels il convient d'ajouter les frais annexes de maîtrise d'œuvre pour un montant de 18 569 € HT, soit 216 919 € HT.

Le conseil municipal décide :

- de poursuivre le projet en ce sens, en vue de disposer d'un APD (Avant Projet Définitif) pour juillet 2015,
- valide le plan de financement prévisionnel suivant :
 - un coût d'objectif de 455 648 € HT, soit 546 778 € TTC
 - des aides escomptées pour 364 517 €
 - une récupération du FCTVA pour 89 693 €
 - une participation résiduelle de la commune estimée à ce stade à 92 568 € HT.
- Prend note des subventions déjà obtenues :
 - 75 000 € de l'Etat au titre de la DETR,
- charge le maire de solliciter les subventions pour un montant total escompté de 364 517 € :
 - 173 535 € au titre de TECpv CCMR (DREAL, Région BOURGOGNE, ADEME, CDC)
 - 71 232 € de la CAF minimum et jusqu'à 164 166 € correspondant au financement au taux maximum des locaux dédiés à la halte-garderie et à la petite enfance,
 - 4 000 € du Département au titre de l'AAP Petite Enfance,

18 750 € de la Région dans le cadre de la lecture publique,

- 2 000 € du Département au titre de la lecture publique pour le mobilier et l'informatisation (année N+1)
 - 10 000 € du Département au titre de l'aide à la musique amplifiée,
 - ..10 000 € de la Région au titre de l'aide à la musique amplifiée
- demande une dérogation pour pouvoir débiter les travaux avant la signature de l'ensemble des conventions
- charge le maire ou un adjoint de prendre toute décision et signer toute pièce pour mener à bien ces décisions.

➤ **Voirie – Réseaux**

En l'absence de Daniel DUMONTET et de Benoit JUGNET, Jean THOREUX indique que les travaux de réfection de voiries prévus sont en cours d'achèvement.

Le conseil municipal charge le Maire de prévoir, dans les plus brefs délais, le renforcement des accotements par les agents communaux.

➤ **Communauté de communes**

○ Zonage PLUIH

Le Maire fait part au conseil municipal des travaux de commission au sujet du zonage du PLUIH.

Il rappelle les nouvelles directives de la DDT qui demandent de façon autoritaire à la collectivité de réduire les zones d'urbanisation à proximité des hameaux.

Il présente le nouveau plan mis à jour et explique à l'assemblée quelles ont été les priorités et les choix d'aménagement.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Prime de responsabilité chef de bassin**

Thierry IGONNET rappelle à l'assemblée de l'embauche d'un maître nageur auquel il a été confié la responsabilité de chef de bassin et la décision qui avait été prise à l'issue de la saison 2014 de renforcer cette fonction et de la valoriser par l'attribution d'une prime spécifique.

Il propose, en conséquence de lui attribuer une prime mensuelle de responsabilité (IEMP).

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité,

- décide d'instaurer l'IEMP pour les MNS assumant la fonction de chef de bassin,
- dit que cette prime sera calculée, conformément à la réglementation selon un montant annuel de référence fixé pour chaque grade, auquel sera appliqué un coefficient de modulation pouvant aller de 0 à 3, fixé selon les critères suivants :

- aptitudes générales
 - capacité professionnelle
 - efficacité
 - qualité d'encadrement
 - sens des relations humaines (envers la hiérarchie, les collègues, les usagers et clients, esprit d'équipe)
- charge le maire de fixer le taux et l'autorise à le moduler le cas échéant.

➤ **Retrait délibération**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la Préfecture demandant le retrait de la délibération n° 206/2014 du 17 novembre 2014, concernant l'instauration de l'IEMP pour les adjoints techniques du fait qu'elle stipulait, à tort, que les agents de droit privé pourraient en bénéficier.

Il précise que ce courrier a été évoqué à l'occasion du conseil municipal de décembre mais la décision de rectifier la délibération n'a pas été suivie d'effet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, réitère son accord pour :

- retirer le bénéfice des dispositions de délibération 206/2014 aux seuls agents de droit privé qui sont juridiquement exclus de ce dispositif,
- maintenir les autres dispositions de cette délibération inchangées.
- charge le Maire de faire le nécessaire en ce sens auprès de la Préfecture

➤ **Questions diverses**

Annie VOUILLON informe le conseil municipal de l'arrivée à échéance de deux contrats d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, horaire, au 30/06/2015.

Compte tenu des besoins saisonniers prévisionnels, engendrés par la montée en puissance de l'activité touristique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de les renouveler, pour une durée de 3 mois, pour besoin saisonnier, les autres conditions du contrat étant inchangées.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Délibération modificative**

Le Maire présente au conseil municipal des remarques de la trésorerie concernant les budgets : général, eau et zone de loisirs du Paluet.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les rectifications nécessaires et l'autorise à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette décision.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

▪ *Règlement intérieur de la piscine 2015*

Annie VOUILLON rappelle à l'assemblée que la piscine ouvre le 23 mai. Elle présente le projet de la commission tourisme, de mise à jour annuelle du règlement intérieur de la piscine.

Le conseil municipal, après avoir obtenu réponse à ses questions et en avoir délibéré, à l'unanimité
- valide le règlement intérieur 2015 de la piscine municipale.

▪ *Tarifs animations 2015*

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le programme prévisionnel des animations qui seront organisées durant la saison estivale et les tarifs, proposés par la commission tourisme.

Le conseil municipal, après avoir obtenu réponse à ses questions et en avoir délibéré, à l'unanimité
- valide le programme et les tarifs des animations estivales 2015.

▪ Réunion flower camping

Le Maire fait part au conseil de la tenue d'une réunion organisée par "flower camping" le 23 juin 2015 à MONTBARREY.

La participation d'un élu et d'un agent est souhaitable.

Le Maire pourra vraisemblablement y participer. Le conseil municipal le charge d'organiser ce déplacement.

▪ *Tarifs 2016 ZLP*

Annie VOUILLON présente au conseil municipal la proposition de la commission tourisme concernant les tarifs de la base de loisirs pour l'année 2016.

Ils sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée

▪ *Tarifs 2016 piscine scolaire*

Thierry MICHEL explique au conseil municipal la forte diminution de la participation des élèves du collège St Cyr à la piscine.

En effet le conseil général a estimé que les collégiens doivent savoir nager en fin de 5^{ème}. Il ne participe donc pas à la prise en charge de la natation scolaire des 4^{èmes} et 3^{èmes}.

Le collège a décidé, cette année, de ne plus envoyer ces élèves. Le conseil municipal, face aux frais engagés (maître-nageur, intendance ...) qui restent fixes décide d'augmenter les tarifs de la natation scolaire pour les collégiens de 30 % soit pour 1 séance : 1.63€

▪ *golfette*

Le Maire explique au conseil municipal qu'en saison estivale il manque un véhicule au personnel de la base de loisirs pour se déplacer (trajet à la poste, transport de draps, de matériel, de produits d'entretien dans les différents sites).

Il propose d'acquérir une "golfette", véhicule électrique présentant l'avantage d'être silencieux et s'inscrivant dans la démarche du développement durable.

Il fait part de la proposition de la société "progolf"

Le conseil municipal :

- accepte la proposition de location de la société "progolf" pour un montant mensuel de 220 € + 100 € d'expédition, à titre expérimental pour cette année
- précise que si la voiture donne satisfaction un achat pourrait être envisagé

▪ *Questions diverses*

Le Maire propose de prévoir la tenue de réunions hebdomadaires, pour faire un point avec les services intervenant à la base de loisirs du Paluet : le maître nageur chef de bassin, le responsable du service technique, les élus de la commission tourisme, le responsable du camping, la secrétaire générale.

Ceci afin d'améliorer la communication, de permettre de pallier les incidents et régler les problèmes d'intendance le plus rapidement possible.

➤ **Commission Scolaire Jeunesse**

○ **Aménagement cour de l'école**

Le Maire présente au conseil municipal un nouveau projet de l'atelier du triangle pour l'aménagement de la cour de l'école primaire et en particulier l'accessibilité aux handicapés.

Le conseil municipal, vu le montant de la prestation et les délais pour réaliser les travaux (vacances d'été) décide :

- de lancer très rapidement une consultation en limitant les travaux à la partie centrale qui sera goudronnée et l'accessibilité handicapée
- de prévoir la plantation de deux arbres pour pallier à l'inéluctable vieillissement des catalpas
- de confier à l'atelier du triangle une mission limitée à la préparation et à l'analyse des offres pour un montant de 1 500€ HT.

○ **Cantine scolaire**

Géraldine BRUYERE fait part au conseil municipal du questionnement de certains parents quant à l'organisation de la cantine scolaire et le recours à un prestataire. Ils souhaiteraient que les repas soient confectionnés sur place, avec des produits locaux, bio...

Le Maire explique que les investissements exigés pour la création d'une cuisine sont importants, que notre cantine accueille environ 80 enfants, que les normes en cas de création d'une cuisine sont draconiennes (accessibilité, marche en avant...).

Géraldine BRUYERE précise que "Bourgogne repas" fabrique 80 % de leur repas avec des produits locaux, qu'ils intègrent autant qu'ils le peuvent des produits bio à leurs menus.

En conclusion, à court terme, un appel d'offre sera lancé pour assurer la continuité du service. Comme évoqué au moment des élections municipales, la création d'une cuisine centrale mutualisée avec toutes les collectivités du secteur pourrait être étudiée.

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ **Achat de terrain**

Thierry IGONNET quitte l'assemblée

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa délibération n° 007/2015 par laquelle il se portait acquéreur des parcelles cadastrées A 482 et A 1210 en vue de procéder à l'extension de la zone artisanale suite à diverses demandes d'acquisition.

Il propose de n'acheter que la parcelle A 1210 dans un premier temps, cette surface étant suffisante pour le moment.

Le conseil municipal décide

- d'acquérir, dans un premier temps la parcelle suivante :

Propriétaire	Cadastre	Zone	Superficie m ²	Montant €
GUERIN Alain	A 1210	1 AUX	7 195	35 000

- dit que la transaction sera régularisée auprès de l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR

- précise que les frais de notaires seront à la charge de la commune

- décide d'inscrire ces sommes au budget primitif 2015

- maintient sa proposition pour la parcelle A 482 au cas où elle serait nécessaire à l'extension de la zone dans un futur proche et demande au Maire d'en informer le propriétaire.

Thierry IGONNET regagne l'assemblée

➤ **Recherche kiné**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal du départ des kinésithérapeutes installés à MATOUR.

Il indique que ce service de proximité est très important pour la commune et qu'un courrier a été envoyé par le Maire aux professionnels du secteur pour les informer de la vacance du poste avant d'élargir la recherche.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Ecole de musique : organisation du concert du 5 juin**

Daniel LEDUC fait part au conseil municipal de la demande de l'école de musique pour l'assistance de bénévoles en vue de l'organisation d'un concert le 05 juin prochain.

Daniel LEDUC et Géraldine BRUYERE seront présents mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

➤ **Prévention-information cambriolages**

Le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de la gendarmerie pour organiser des réunions d'information pour sensibiliser la population aux risques accrus de cambriolage en période estivale.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite pour le moment.

➤ **Litige nacelle**

Le Maire informe le conseil municipal du litige au sujet de la détérioration d'une nacelle louée par la commune. Il précise qu'au vu de la complexité du dossier, pour lequel la Commune a probablement une part de responsabilité, il est maintenant souhaitable de s'adjoindre les services d'un cabinet d'avocats.

Le conseil municipal :

- accepte de missionner Maître CORNELOUP pour défendre la commune

- autorise le Maire à ester en justice si nécessaire et à solliciter la participation de l'assureur de la Commune.

➤ **Demande autorisation vente au déballage**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'autorisation de vente au déballage présentée par l'association "pour la découverte de l'entomologie", les 6 et 7 juin, avec vente de décorations, bijoux et jouets sur le thème des animaux exotiques.

Le conseil accepte cette requête.

➤ **NEPAL**

Le Maire fait part de deux demandes liées au tremblement de terre du Népal :

- Le foyer rural pour la mise à disposition gracieuse du CART en vue de l'organisation d'un spectacle de marionnettes dont les bénéficiaires seront reversés à l'association MANOJ qui œuvre pour les sinistrés du NEPAL
- l'association MANOJ pour une aide financière en vue de la reconstruction d'un village Népalais sinistré à 95 %.

Le conseil municipal rappelle que, jusque là, aucune aide financière n'a été accordée à quelque association que ce soit à l'occasion de catastrophes naturelles de ce type.

Il décide d'accepter de mettre à disposition les équipements et matériels municipaux à titre gracieux, à l'association MANOJ ou à toute association œuvrant pour cette cause et en lien avec elle mais n'apportera aucune aide financière, ne sachant pas comment traiter ensuite les sollicitations qui ne manqueraient pas de venir.

➤ **Exposition objets "grande guerre"**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la commémoration de la grande guerre, une exposition dédiée aux objets de cette époque sera organisée le 19 septembre.

Deux collectionneurs participant viendront visiter les lieux samedi 23 mai. Sandrine BARRAUD et Jean THOREUX représenteront le Maire s'il est indisponible à cette date.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **SPANC** : intégration des communes de LOURNAND et BRAY
- **SIVU** : gratuité pavillon
- Météo avril 2015

➤ **SIRTOM**

Jean-Claude WAEBER fait part au conseil municipal de la dernière réunion du SIRTOM à laquelle il a participé. Un des points à l'ordre de jour portait sur l'adhésion au SMET ou au "SYTRAIVAL".

Résultat du vote :

- 60 voix SYTRAIVAL
- 20 voix SMET

DATES A RETENIR

- 30/05/2015 : Plantation
- 01/06/2015 : Réunion Maire/Adjointes
- 05/06/2015 : Concert de l'école de musique
- 09/06/2015 : Commission technique + tourisme – 20h30
- 12/06/2015 : Départ en retraite Odette FORREST + naissance Marvin - 17h30
- 13/06/2015 : Inauguration verger conservatoire et bâtiment camping + Portes ouvertes
- 30/06/2015 : Rencontre avec les saisonniers – 18h30
- 16/07/2015 : Commission technique – 20h30

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 22 juin 2015 – 20h30 – salle du conseil Lundi 20 juillet 2015 – 20h30 – salle du conseil Lundi 24 août 2015 – 20h30 – Salle du conseil
--